

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je voudrais qu'on apporte une rectification au hansard. Je crois que Votre Honneur reconnaîtra avec moi que cette rectification est vraiment nécessaire. Hier au soir, quelques-uns des électeurs de Votre Honneur ont rendu visite à la Chambre des communes et à un moment donné dans ma réponse telle qu'elle est publiée à la page 2003 du hansard (édition française) on me fait dire:

Monsieur l'Orateur, avant de parler de la Compagnie des jeunes Canadiens, je voudrais m'unir à Votre Honneur et aux autres Canadiens pour accueillir chaleureusement la Compagnie des vieux Canadiens de Cornouailles, et...

Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir employé l'épithète «vieux» en parlant de ces charmantes et ravissantes dames que j'ai aperçues à la tribune d'en face. J'en suis d'autant plus certain que vous, monsieur, qui siégez en qualité de député indépendant et d'Orateur, auriez tout de suite oublié votre impartialité et soulevé la question de privilège pour signaler mon erreur. J'aime à croire que je n'ai pas dit cette fausseté et j'espère qu'on corrigera le hansard en biffant ce mot abominable de «vieux» dans une allusion à un groupe si charmant de très jeunes Canadiennes de Cornwall.

J'aimerais maintenant parler de la Compagnie des jeunes Canadiens, qui devient une question usée à la Chambre des communes. Je répète d'abord l'opinion exprimée par le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) et publiquement par le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) et moi-même, hier soir: à notre avis, le bill présentement à l'étude est acceptable comme mesure d'urgence et non pas comme solution à long terme. Autrement dit, nous croyons que quelqu'un devrait pouvoir protéger les fonds déjà autorisés par le Parlement mais non encore dépensés par la CJC, ne serait-ce que pour couper les longs appels interurbains à Hollywood, qui semblent être la marotte d'un ou deux membres de la Compagnie à Toronto. Nous avons dit qu'une opposition consciencieuse accepterait que le bill soit modifié de façon à fixer au 31 mars 1970, la fin de l'année financière, l'expiration du mandat du contrôleur. Ainsi, nous empêcherions qu'on dépense frivolement une somme de quelque \$600,000.

Le leader du gouvernement à la Chambre a indiqué hier qu'un tel amendement était acceptable et il a assuré à la Chambre qu'il le proposerait au comité plénier. Je dois dire ma surprise en constatant que Radio-Canada, avec

[M. l'Orateur.]

toutes les sommes que la Société consacre aux reportages et aux services de dépêches du Parlement, a si complètement dénaturé cette proposition à son bulletin de nouvelles à la télévision hier soir et à la radio ce matin. Si le journaliste en cause a délibérément tenté de mal interpréter la position des membres de l'opposition, il devrait être limogé, et s'il l'a fait non pas intentionnellement mais par ignorance, il devrait être affecté au plus humble travail qui existe à Radio-Canada jusqu'à ce qu'il apprenne à se conduire consciencieusement et à comprendre ce qui se passe à la Chambre. J'étais furieux qu'on ait manifestement si mal interprété une position aussi sensée.

En outre, mon honorable ami d'York-Sud, le leader suppléant du Nouveau parti démocratique, à la Chambre, a déclaré, lorsque j'ai reformulé notre proposition juste avant dix heures, qu'il n'était pas disposé à l'accepter parce que son parti avait présenté plus tôt un amendement. Les deux positions ne me semblent pas incompatibles. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas nous prononcer sur l'amendement du Nouveau parti démocratique puis, en ayant disposé, passer à ce qui semblait être la question principale.

La question est de savoir s'il ne vaudrait pas mieux s'adresser au comité plénier, où des amendements peuvent être proposés, plutôt qu'au comité de la radiodiffusion. Quoi qu'il en soit, une fois le dernier article examiné, le leader à la Chambre pourra toujours donner suite à la proposition qu'il énonçait hier. C'est vraiment ce qu'il faut faire, à mon avis, puisque, nous en convenons tous, la CJC se trouve dans une véritable impasse financière et que nous avons à régler la situation, nous qui avons des comptes à rendre à la population canadienne. Nous devons agir: sinon ce qui reste des \$600,000 s'émiettera à tout vent avant que nous puissions soumettre les activités de la Compagnie à des restrictions de quelque sorte.

Il me semble donc que nous n'avons pas le choix et que nous devons adopter la motion néo-démocrate le plus tôt possible, prendre une décision à son sujet, puis renvoyer le projet de loi lui-même au comité plénier où nous pourrions présenter nos amendements et nos exposés. Nous pourrions ainsi, avant le congé de Noël, décider du sort d'un organisme qui est un sujet continuel d'irritation pour la plupart des Canadiens bien pensants. Nous ne pouvons pas quitter la Chambre avant la fin de l'année sans avoir agi.